

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 037-213700727-20230404-DCM_2023_23A-DE



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-023

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 21 |
| Nombre de Membres présents : 21 | Votes Contre : 6 |
| Pouvoirs : 7 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 1 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BAUDIN

Compte administratif et affectation du résultat 2022

Vu l'avis favorable de la Commission Finances de la Mairie de Chinon, réunie le lundi 20 mars 2023 ;

Vu l'article L2311 et l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après présentation de Monsieur Jean-Luc DUPONT,

Le Maire se retirant au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À LA MAJORITÉ :

- ADOPTE le Compte Administratif 2022 et l'affectation du résultat 2022 du **BUDGET MAIRIE DE CHINON (50100)** ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Dépenses de Fonctionnement : | 9 843 008,07 € |
| Recettes de Fonctionnement : | 11 360 625,61 € |
| Résultat de l'exercice : | 1 517 617,54 € |
| Excédent antérieur reporté : | 2 238 173,69 € |

Résultat final : 3 755 791,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | Reste à Réaliser |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Dépenses d'Investissement : | 4 075 678,12 € | 216 489,36 € |
| Recettes d'Investissement : | 1 797 875,90 € | 1 025 854,00 € |
| Résultat de l'exercice : | - 2 227 802,22 € | |
| Excédent antérieur reporté : | 683 269,13 € | |

Résultat final : - 1 594 533,09 € 809 364,64 €

Résultat d'Investissement y compris les RAR - 785 168,45 €

Affectation du Résultat :

Compte 106 réserves (RI) : 785 168,45 €

Compte 001 Déficit reporté (DI) : - 1 594 533,09 €

Compte 002 Excédent reporté (RF) : 2 970 622,78 €

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} adjoint,

Éric MAUCORT

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 11/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.